

des dommages-intérêts sans s'exposer aux risques et aux angoisses liés à une action en justice très onéreuse.

Je voudrais dire au ministre que même si nous ne voulons pas activer la Commission outre mesure pour l'étude des questions qui sont l'objet de son mandat, il faudrait néanmoins, une fois connues les conclusions et les instances de celle-ci, que le gouvernement veille à les rendre publiques. Il se pourrait que la Commission veuille elle-même le faire, mais je crois que bien souvent le public soit déçu par la longueur de temps, la période de gestation qui s'écoule entre le moment où une idée surgit et celui où elle est proposée sous forme de projet de loi dans cette Chambre. En conséquence, je le répète, le public perd sa foi et sa confiance.

Dans ses remarques, le ministre a parlé des propositions faites par le comité spécial des instruments statutaires. Il est vrai, comme l'a dit le ministre, que certaines des recommandations de ce comité concernaient des propositions que devrait étudier la Chambre. Il y avait 23 recommandations, dont 18 concernaient des propositions que devrait examiner le gouvernement. Je sais qu'il existe des problèmes de personnel et de main-d'œuvre. Mais voilà un an que ce comité a commencé ses travaux. C'était un bon comité, dénué d'esprit de parti et objectif, un comité qui a rédigé un rapport cohérent et unanime.

On aurait dû donner suite à certaines des propositions de ce rapport à l'heure qu'il est. Sinon, le président du Conseil privé (M. Macdonald) en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, devrait au moins en avoir saisi la Chambre. Ce rapport est le résultat d'années de recherches, de discussions, de demandes faites par des députés qui estimaient depuis trop longtemps que, si les comités permanents nous permettent de nous occuper des lois, nous ne disposons d'aucun moyen efficace d'aborder le problème de l'influence énorme, voire même accablante, des règlements sur la vie de nos concitoyens.

Le bill à l'étude tient compte de cela. Un de ses articles fait allusion aux «lois et autres règles de droit». Les rédacteurs du bill ont voulu, je pense, prévoir ses répercussions sur les décrets du conseil, les ordonnances et les règlements.

• (4.40 p.m.)

Quelles sont, entre autres, les recommandations qui ont été faites? Que les règlements établis en vertu des prérogatives du gouverneur en conseil soient soumis à des procédures

et à des conditions requises identiques. Voilà un problème dont l'examen n'a déjà que trop tardé. Il a été recommandé qu'il n'y ait pas de dispense aux prescriptions de la loi sur les règlements. Je suis sûr que le ministre de la Justice fera du bon travail, mais il a été recommandé de l'investir du pouvoir de décision pour tous les règlements faisant autorité quant à savoir quels documents doivent être considérés comme des règlements.

Il a été recommandé de publier celles des directives et des instructions ministérielles relatives à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire aux termes d'une loi ou d'un règlement dans les cas où le public est directement concerné. A quoi bon avoir une loi, si celle-ci n'est pas rendue publique, de manière à ce que les gens sachent de quoi il retourne? Il s'agit aussi de ne pas imiter cet empereur romain qui, lorsqu'il était dans l'obligation de rendre publique une loi, en faisait graver le texte sur une plaque mise ensuite en un endroit tellement élevé que personne ne pouvait lire quoi que ce soit. C'est le point où nous en sommes actuellement en ce qui concerne les règlements, et les arrêtés pris par le gouverneur en conseil. Ce n'est pas le ministre que je blâme à cet égard car je le crois bien disposé envers ce problème, mais si les pratiques du gouvernement à l'égard des rapports de ce comité est un indice de l'importance que le gouvernement accordera aux recommandations de la Commission de la réforme du droit, la partie est perdue d'avance. Jetons le bill au panier et n'en parlons plus. D'après l'état des travaux de la Chambre, le gouvernement ne présentera pas ses propositions avant la fin de la session. Ce sera ensuite la prorogation des Chambres et il faudra recommencer à zéro. C'est une honte et un scandale à mon avis, de laisser les rapports du comité qui portent directement sur le problème signalé par le ministre dépérir de cette façon.

Le ministre veut étudier l'affaire pour agir rapidement une fois connues les recommandations de la commission, et c'est tout à son honneur. Le gouvernement toutefois n'est pas nécessairement lié par ces recommandations je pense, comme dans le cas du troisième rapport du comité des instruments statutaires. Si le gouvernement ne les approuve pas, il devrait le dire sans détour. Le gouvernement devrait exposer sa position et indiquer les parties du rapport qu'il accepte effectivement. Il devrait alors soumettre la chose aux délibérations de la Chambre, et lui laisser le soin de trancher l'affaire. Cette assemblée élue n'a-